



Direction Générale des Services
Mme Géraldine DHOYE-PERREY
Administration.generale@ville-grandcouronne.fr
Nos références : Adm2025-04-CA n°05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20250428-ARRETE-2025-05-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
MAIRIE DE GRAND-COURONNE

ARRETE DU MAIRE N°2025-05

**Objet : Délégation de signature temporaire et exceptionnelle à Monsieur Fabrice RAOULT,
1er Adjoint au Maire**

Madame Julie LESAGE, Maire de Grand-Couronne,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confèrent au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal et des délibérations en date du 5 juillet 2000 portant élection de Madame le Maire et des adjoints ;

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire en date du 5 juillet 2020 ;

Vu les arrêtés de délégations de fonctions et de signature en date du 17 juillet 2020 concernant les adjoints au Maire ;

Vu, la décision n°2025-04 en date du 29 janvier 2025 relative à l'exercice du droit de préemption urbain par la commune d'un ensemble immobilier bâti, situé 34 rue de Bas à Grand-Couronne, parcelles cadastrées section AH 557, 657 et 659 ;

Vu, l'indisponibilité de Madame le Maire le mardi 29 avril 2025, jour de signature officielle de l'acte authentique de vente de ces parcelles ;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer cette fonction pour permettre la signature de l'acte authentique de vente :

ARRETE

Article 1er : Monsieur Fabrice RAOULT, Premier Adjoint au Maire de Grand-Couronne, est délégué pour remplacer, à titre exceptionnel, Madame le Maire, empêchée, à l'occasion de la signature de l'acte authentique de vente de l'ensemble immobilier situé 34 rue de Bas.

Article 2 : Monsieur Fabrice RAOULT, est donc autorisé à signer en tant que tel, les documents présentés lors de cette signature.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Seine-Maritime, sera publié au registre des arrêtés de la Ville de Grand-Couronne et notifié à l'intéressé pour exécution.

.../...

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grand-Couronne, le 28 avril 2025.

Madame Julie LESAGE,



**Maire de Grand-Couronne
Conseillère départementale**

Madame le Maire :

- Certifie exécutoire compte tenu de la notification à l'intéressé le ^{28/04/25} qui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette notification.

Signature de Fabrice RAQULT, 1^{er} Adjoint au Maire